



## Achat d'un appareil ménager, demandez votre financement au service RH ...

Fiche pratique

Une envie, un impératif, répondre à une difficulté soudaine, surtout en cette période de pandémie, pensez à vos droits, formulez une demande de prêt auprès du service RH concernant votre matériel informatique et électroménager utilisant l'électricité ou le gaz naturel.



Enedis peut vous octroyer un prêt, à hauteur de 80% du prix de l'équipement et ne doit pas être inférieur à 85,37 € sur une durée de 3 à 24 mois. Ce prélèvement s'effectuera directement sur votre bulletin de salaire et au taux du livret A (soit 0.50% au 01/01/2021).

Cette demande sera à effectuer sur votre portail RH en vous connectant à **e-demandeRH**.

### Quelques conditions :

- Ce droit est ouvert aux salariés statutaires titulaires.
- L'acquisition de matériels HIFI (télévision, home cinéma, lecteur DVD, lecteur blu-ray,..) ne peut pas faire l'objet d'un prêt.

Comment faire la demande ? (Identification SESAME obligatoire)

En savoir plus, article en ligne : <https://bit.ly/3xkG8LP>

Télécharger le formulaire : <https://bit.ly/2Vuo0lh>

Demande de prêt en ligne, c'est ici : <https://bit.ly/2VtsXep>

Toutes les modalités ainsi que le formulaire vous seront transmis lors de votre demande qui sera validée par le contrat de travail.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un élu CGT.



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse email : .....

Téléphone : .....

Entreprise : .....

Coupon à remettre à un élu CGT ou à retourner au syndicat par courrier postal.

Vous pouvez aussi vous syndiquer directement via notre site internet à l'adresse suivante : [www.cgt-energies77.fr/je-me-syndique](http://www.cgt-energies77.fr/je-me-syndique)